

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2011/517 du 20 décembre 2011 3910/1054

En vigueur à partir du 1 janvier 2012

Tarifs; soins dentaires; 01-01-2012.

Suite aux règlements du 19 septembre 2011 (Moniteur Belge du 21 novembre 2011) modifiant le règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, il est marqué pour quelles prestations dentaires de la nomenclature une codification dentaire est exigé à partir du 1^{er} janvier 2012.

Suite à la décision prise par la Commission Nationale Dento-Mutualiste le 15 décembre 2011, les tarifs des prestations dentaires sont indexés linéairement de 1,577% à partir du **1^{er} janvier 2012.**

Prestations dentaires

La circulaire OA n°2010/480 – 3910/946, modifiée par les circulaires O.A. 2011/71 - 3910/977, 2011/173 – 3910/990 et 2011/376 – 3910/1015, doivent être supprimées et remplacées par la présente circulaire.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes :
[tand-V 1-01-01-2012-web](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5
- d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 5

3. Parodontologie

- Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire 5

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 6
- c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- f) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 6
- g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent 7
- h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 7
- i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7

5. Extractions

- a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7
- b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance 7
- c) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 7

d) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 8

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. *Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)* 8

B. *Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 8

C. *Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 9

7. Radiographies 9

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

2. Traitements préventifs

a) *Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 60^{ème} anniversaire* 11

b) *Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne* 11

e) *Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11

3. Parodontologie

a) *Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11

b) *Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 45^{ème} anniversaire* 12

4. Soins conservateurs

a) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 12

b) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 12

c) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent* 13

d) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents* 13

e) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire* 13

5. Extractions

- a) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire* 13
- b) *Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 13
- c) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis* 13
- d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 14
- e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14
- f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 14

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)* 15
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire* 16
- C. *Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 16

7. Implants oraux, consultations comprises 16

8. Radiographies 17

§ 3. Autres prestations

- Traitements orthodontiques 18

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires
à partir du 1er JANVIER 2012**

Accès à la nomenclature réservé aux:

- (1) *dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie*
 (2) *dentiste spécialiste orthodontie*
 (3) *dentiste spécialiste parodontologie*

**NR/N° Lors de la mention de ce signe, le numéro de la dent traitée doit être mentionné sur le fichier de facturation électronique ou sur l'attestation de soins.
 Pour la prestation 317236-317240, le numéro de la dent traitée doit également être mentionné.**

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 371011 371022 5	20,45	20,45	20,45

- b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 371092 371103 6	24,54	24,54	24,54

- c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 371114 371125 6	24,54	24,54	24,54

- d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,580057 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371033 371044 11	28,38	28,38	28,38

- e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

N = 2,944145 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 371055 371066 3	8,83	8,83	8,83
(1,2,3) 371070 371081 6,5	19,14	19,14	19,14

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

N = 3,138779 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371556	371560	7	21,97	21,97	21,97
(1,2,3)	371571	371582	7	21,97	21,97	21,97

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,317855 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	372514	372525	10	13,18	13,18
(1)	NR/N°	372536	372540	7	9,22	9,22

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,280075 EUR

Numéro de code				Honoraires	Interventions	
					Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371792	371803	10	12,80	12,80	12,80
(1,3)	371814	371825	10	12,80	12,80	12,80
(1,3)	371836	371840	10	12,80	12,80	12,80
(1,3)	371851	371862	10	12,80	12,80	12,80
(1,3)	371873	371884	10	12,80	12,80	12,80

d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,317855 EUR

Numéro de code				Honoraires	Interventions	
					Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	371696	371700	10	13,18	13,18	13,18
(1,3)	371711	371722	10	13,18	13,18	13,18
(1,3)	371733	371744	10	13,18	13,18	13,18
(1,3)	371755	371766	10	13,18	13,18	13,18
(1,3)	371770	371781	10	13,18	13,18	13,18

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,120232 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	371254	371265	20	22,40	22,40	22,40

4. Soins conservateurs

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	373811	373822	30	42,35	42,35	42,35
(1)	NR/N°	373833	373844	40	56,46	56,46	56,46
(1)	NR/N°	373855	373866	50	70,58	70,58	70,58

b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	373892	373903	30	42,35	42,35	42,35
(1)	NR/N°	373914	373925	40	56,46	56,46	56,46
(1)	NR/N°	373936	373940	50	70,58	70,58	70,58
(1)	NR/N°	373951	373962	60	84,69	84,69	84,69
(1)	NR/N°	373973	373984	70	98,81	98,81	98,81

c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	374371	374382	20	28,23	28,23	28,23
(1)	NR/N°	374393	374404	30	42,35	42,35	42,35
(1)	NR/N°	374415	374426	40	56,46	56,46	56,46
(1)	NR/N°	374430	374441	50	70,58	70,58	70,58
(1)	NR/N°	374452	374463	60	84,69	84,69	84,69

d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	374474	374485	80	112,93	112,93	112,93

e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,382558 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	374356	374360	29	40,09	40,09	40,09

f) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,827997 EUR

Numéro de code					Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	374312	374323	44	80,43	80,43	80,43
(1)	NR/N°	374533	374544	53	96,88	96,88	96,88
(1)	NR/N°	374555	374566	80	146,24	146,24	146,24
(1)	NR/N°	374570	374581	106	193,77	193,77	193,77

g) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	NR/N°	373590	373601	7,81	11,02	11,02	11,02

h) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)		373612	373623	7,81	11,02	11,02	11,02

i) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	NR/N°	373575	373586	58,55	82,65	82,65	82,65

5. Extractions

a) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 1,620294 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	374850	374861	21,21	34,37	34,37	34,37

b) Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,620294 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	374872	374883	15	24,30	24,30	24,30

c) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 2,131676 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	374754	374765	15	31,98	31,98	31,98
(1,3)	NR/N°	374776	374780	20	42,63	42,63	42,63

d) Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'article 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater). 8.

L = 1,356407 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	374931	374942	12	16,28	16,28	16,28
(1,3)	NR/N°	374953	374964	8	10,85	10,85	10,85

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)

L = 0,904014 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
				(*)			
(1)		378954	378965	376	339,91	339,91	339,91
(1)		378976	378980	376	339,91	339,91	339,91
(1)		378954	378965	412	372,45	372,45	372,45
(1)		378976	378980	412	372,45	372,45	372,45
(1)		378954	378965	453	409,52	409,52	409,52
(1)		378976	378980	453	409,52	409,52	409,52
(1)		378954	378965	526	475,51	475,51	475,51
(1)		378976	378980	526	475,51	475,51	475,51
(1)		378954	378965	600	542,41	542,41	542,41
(1)		378976	378980	600	542,41	542,41	542,41

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire. L'intervention est égale aux honoraires.

B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

L = 0,904014 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
1.	Réparation ou adjonction						
(1)		379013	379024	61,5	55,60	55,60	55,60
(1)		379035	379046	61,5	55,60	55,60	55,60
(1)		379050	379061	85	76,84	76,84	76,84
(1)		379072	379083	85	76,84	76,84	76,84
(1)		379094	379105	24,5	22,15	22,15	22,15
(1)		379116	379120	24,5	22,15	22,15	22,15
2.	Remplacement de la base			(*)			
(1)		379131	379142	376	101,97	101,97	101,97
(1)		379153	379164	376	101,97	101,97	101,97
(1)		379131	379142	412	111,74	111,74	111,74
(1)		379153	379164	412	111,74	111,74	111,74
(1)		379131	379142	453	122,86	122,86	122,86
(1)		379153	379164	453	122,86	122,86	122,86
(1)		379131	379142	526	142,65	142,65	142,65
(1)		379153	379164	526	142,65	142,65	142,65
(1)		379131	379142	600	162,72	162,72	162,72
(1)		379153	379164	600	162,72	162,72	162,72

(*) Les honoraires pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires fixés pour la prothèse. L'intervention est égale aux honoraires.

C. *Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses*

L = 0,904014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale			
(1) 378335 378346 376	339,91	339,91	339,91
(1) 378335 378346 412	372,45	372,45	372,45
(1) 378335 378346 453	409,52	409,52	409,52
(1) 378335 378346 526	475,51	475,51	475,51
(1) 378335 378346 600	542,41	542,41	542,41
2. Remplacement de la base			
(1) 378350 378361 376	101,97	101,97	101,97
(1) 378350 378361 412	111,74	111,74	111,74
(1) 378350 378361 453	122,86	122,86	122,86
(1) 378350 378361 526	142,65	142,65	142,65
(1) 378350 378361 600	162,72	162,72	162,72

7. Radiographies

N = 0,898244 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377016 377020 26	23,35	17,51	23,35	17,51	23,35	17,51
(1,2,3) 377031 377042 13	11,68	8,76	11,68	8,76	11,68	8,76
(1,2,3) 377053 377064 8	7,19	5,39	7,19	5,39	7,19	5,39
(1,2,3) 377112 377123 40	35,93	26,95	35,93	26,95	35,93	26,95
(1,2,3) 377134 377145 55	49,40	37,05	49,40	37,05	49,40	37,05

N = 0,972157 EUR

Numéro de code	Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3) 377090 377101 41	39,86	29,90	39,86	29,90	39,86	29,90
(1,2,3) 377230 377241 123	119,58	89,69	119,58	89,69	119,58	89,69

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) 301011 301022 5	20,45	20,45	15,51

- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(2) 301092 301103 6	24,54	24,54	19,60

- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 4,090014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(3) 301114 301125 6	24,54	24,54	19,60

- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,580057 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301033 301044 11	28,38	28,38	21,29

- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

N = 2,944145 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) 301055 301066 3	8,83	8,83	6,63
(1,2,3) 301070 301081 6,5	19,14	19,14	14,36

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal annuel, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 63^{ème} anniversaire, y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires

N = 2,802345 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2)	301593	301604	20,96	58,74	58,74	55,11

- b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

L = 1,317855 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Interventions	
					Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	301696	301700	10	13,18	13,18	9,89
(1,3)	301711	301722	10	13,18	13,18	9,89
(1,3)	301733	301744	10	13,18	13,18	9,89
(1,3)	301755	301766	10	13,18	13,18	9,89
(1,3)	301770	301781	10	13,18	13,18	9,89

- c) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,317855 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Interventions		(*)	
					Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel
(1,3)	302153	302164	10	13,18	13,18	9,89	6,59	4,95
(1,3)	302175	302186	10	13,18	13,18	9,89	6,59	4,95
(1,3)	302190	302201	10	13,18	13,18	9,89	6,59	4,95
(1,3)	302212	302223	10	13,18	13,18	9,89	6,59	4,95
(1,3)	302234	302245	10	13,18	13,18	9,89	6,59	4,95

- (*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui n'ont pas reçu de remboursement pour consultation ou une prestation dentaire de l'article 5 durant l'année civile précédente. (à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976)

3. Parodontologie

- a) Détermination de l'index parodontal (DPS) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,120232 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3)	301254	301265	20	22,40	22,40	16,80

- b) *Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire*

L = 1,317855 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	301276	301280	30	39,54	39,54	29,66
(1,3)	301291	301302	30	39,54	39,54	29,66
(1,3)	301313	301324	30	39,54	39,54	29,66
(1,3)	301335	301346	30	39,54	39,54	29,66
(1,3)	301350	301361	30	39,54	39,54	29,66

- c) *Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 50^{ème} anniversaire*

N = 2,802345 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	301372	301383	37,15	104,11	104,11	88,37

4. Soins conservateurs

- a) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 1,827997 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	304312	304323	44	80,43	69,88
(1)	NR/N°	304533	304544	53	96,88	86,33
(1)	NR/N°	304555	304566	80	146,24	135,69
(1)	NR/N°	304570	304581	106	193,77	183,22

- b) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	304371	304382	20	28,23	21,18
(1)	NR/N°	304393	304404	30	42,35	34,20
(1)	NR/N°	304415	304426	40	56,46	48,31
(1)	NR/N°	304430	304441	50	70,58	61,09
(1)	NR/N°	304452	304463	60	84,69	75,20

- c) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent*

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	303590	303601	7,81	11,02	8,27

d) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	303612	303623	7,81	11,02	11,02	8,27

e) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 1,411580 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	NR/N°	303575	303586	58,55	82,65	73,16

5. Extractions

a) Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire

L = 1,620294 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	NR/N°	304850	304861	21,21	34,37	25,78

b) Extraction d'une dent, à partir du 55^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

L = 1,620294 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	NR/N°	304872	304883	15	24,30	18,23

c) Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis

L = 1,620294 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	NR/N°	304894	304905	21,21	34,37	25,78

d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

L = 1,620294 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	304916	304920	15	24,30	24,30	18,23

e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire*

L = 2,131676 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	304754	304765	15	31,98	31,98	23,99
(1,3)	NR/N°	304776	304780	20	42,63	42,63	31,98

f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'article 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater).*

L = 1,356407 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention		
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3)	NR/N°	304931	304942	12	16,28	16,28	12,21
(1,3)	NR/N°	304953	304964	8	10,85	10,85	8,14

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)

L = 0,904014 EUR

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1)	307731	307742	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307753	307764	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307775	307786	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307790	307801	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307812	307823	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307834	307845	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307856	307860	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307871	307882	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307893	307904	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307915	307926	376	339,91	322,92	254,94
(1)	307930	307941	412	372,45	353,83	279,34
(1)	307952	307963	412	372,45	353,83	279,34
(1)	307974	307985	412	372,45	353,83	279,34
(1)	307996	308000	412	372,45	353,83	279,34
(1)	308011	308022	453	409,52	389,05	307,14
(1)	308033	308044	453	409,52	389,05	307,14
(1)	308055	308066	453	409,52	389,05	307,14
(1)	308070	308081	453	409,52	389,05	307,14
(1)	308092	308103	526	475,51	451,74	356,64
(1)	308114	308125	526	475,51	451,74	356,64
(1)	308136	308140	526	475,51	451,74	356,64
(1)	308151	308162	526	475,51	451,74	356,64
(1)	306832	306843	600	542,41	515,29	406,81
(1)	306854	306865	600	542,41	515,29	406,81
(1)	306876	306880	600	542,41	515,29	406,81
(1)	306891	306902	600	542,41	515,29	406,81
(1)	306913	306924	600	542,41	515,29	406,81
(1)	306935	306946	600	542,41	515,29	406,81

B. Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire

L = 0,904014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Réparation ou adjonction			
(1) 309013 309024 61,5	55,60	55,60	41,70
(1) 309035 309046 61,5	55,60	55,60	41,70
(1) 309050 309061 85	76,84	76,84	57,63
(1) 309072 309083 85	76,84	76,84	57,63
(1) 309094 309105 24,5	22,15	22,15	16,62
(1) 309116 309120 24,5	22,15	22,15	16,62
2. Remplacement de la base	(*)		
(1) 309131 309142 376	101,97	96,88	76,48
(1) 309153 309164 376	101,97	96,88	76,48
(1) 309131 309142 412	111,74	106,16	83,81
(1) 309153 309164 412	111,74	106,16	83,81
(1) 309131 309142 453	122,86	116,72	92,15
(1) 309153 309164 453	122,86	116,72	92,15
(1) 309131 309142 526	142,65	135,52	106,99
(1) 309153 309164 526	142,65	135,52	106,99
(1) 309131 309142 600	162,72	154,59	122,04
(1) 309153 309164 600	162,72	154,59	122,04

(*) Les honoraires et l'intervention pour le remplacement de la base s'élèvent à 30% des honoraires et de l'intervention fixés pour la prothèse.

C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

L = 0,904014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale			
(1) 308335 308346 376	339,91	322,92	254,94
(1) 308335 308346 412	372,45	353,83	279,34
(1) 308335 308346 453	409,52	389,05	307,14
(1) 308335 308346 526	475,51	451,74	356,64
(1) 308335 308346 600	542,41	515,29	406,81
2. Remplacement de la base			
(1) 308350 308361 376	101,97	96,88	76,48
(1) 308350 308361 412	111,74	106,16	83,81
(1) 308350 308361 453	122,86	116,72	92,15
(1) 308350 308361 526	142,65	135,52	106,99
(1) 308350 308361 600	162,72	154,59	122,04

7. Implants oraux, consultations comprises

L = 0,904014 EUR

Numéro de code				Honoraires	Intervention	
					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3)	308512	308523	1.860	1.681,47	1.597,40	1.261,11
(1)	308534	308545	1.745	1.577,50	1.498,63	1.183,13

8. Radiographies

N = 0,898244 EUR

Numéro de code				Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
				100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3)	307016	307020	26	23,35	17,51	21,02	15,76	17,52	13,14
(1,2,3)	307031	307042	13	11,68	8,76	10,52	7,89	8,76	6,57
(1,2,3)	307053	307064	8	7,19	5,39	6,48	4,86	5,40	4,05
(1,2,3)	307112	307123	40	35,93	26,95	32,34	24,26	26,95	20,22
(1,2,3)	307134	307145	55	49,40	37,05	44,46	33,35	37,05	27,79

N = 0,972157 EUR

Numéro de code				Honoraires		Interventions bénéficiaires AVEC régime préférentiel		Interventions bénéficiaires SANS régime préférentiel	
				100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)	100 %	75 % (stag.)
(1,2,3)	307090	307101	41	39,86	29,90	35,88	26,91	29,90	22,43
*	(1,2,3)	307230	123	119,58	89,69	107,98	78,09	104,08	74,19
*	(1,2,3)	307252	123	119,58	89,69	107,98	78,09	104,08	74,19

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

L = 1,519250 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305594 305605 50	75,96	75,96	56,97

L = 1,377817 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305616 305620 16,5	22,73	22,73	17,05
(1,2) 305653 305664 16,5	22,73	22,73	17,05
(1,2) 305712 305723 16,5	22,73	22,73	17,05

L = 1,377817 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305631 305642 125	172,23	172,23	129,18
(1,2) 305675 305686 125	172,23	172,23	129,18
(1,2) 305852 305863 12	16,53	16,53	12,40
(1,2) 305874 305885 15	20,67	20,67	15,51
(1,2) 305896 305900 12	16,53	16,53	12,40

L = 1,496014 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305830 305841 20	29,92	29,92	22,44

L = 1,317855 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305911 305922 10	13,18	13,18	9,89

L = 1,377817 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2) 305933 305944 160	220,45	220,45	165,34
(1,2) 305955 305966 160	220,45	220,45	165,34